

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Objet : Modification provisoire des règles de stationnement- Commémoration de l'appel historique du 18 juin 1940 – place des Martyrs de Charleval – mercredi 18 juin 2025 de 08h00 à 12h00

Le Maire de la commune d'Ensues-La-Redonne,

- Vu Les articles L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu L'article R.610-5 du Code Pénal
Vu L'article L.116-2 du Code de la Voirie Routière
Vu Les articles R.417-1 à R.417-13, R.130-10 du Code de la Route
Vu La demande de l'Association des Anciens Combattants pour organiser la commémoration de l'appel historique du 18 juin 1940

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de régler les manifestations sur la voie publique dans l'intérêt général du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique.

Considérant qu'il convient de modifier momentanément les règles de stationnement pour le bon déroulement de la commémoration.

ARRETE

- Article 1 : En raison de la commémoration de l'appel historique du 18 Juin 1940, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur la place des Martyrs de Charleval, le mercredi 18 juin 2025 de 08h00 à 12h00.
- Article 2 : La signalisation nécessaire à cette réglementation provisoire et des barrières Vauban seront mises en place par la police municipale et les services techniques. Le présent arrêté municipal sera également affiché.
- Article 3 : Le non-respect du présent pourra être constaté par procès-verbal conformément à la réglementation en vigueur. La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être exécutée.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Direction des Services Techniques, la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté peut-être contester en saisissant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet - www.telerecours.fr.

Fait à Ensues-La-Redonne, le 15 Avril 2025.

Le Maire,
Michel ILLAC.

